

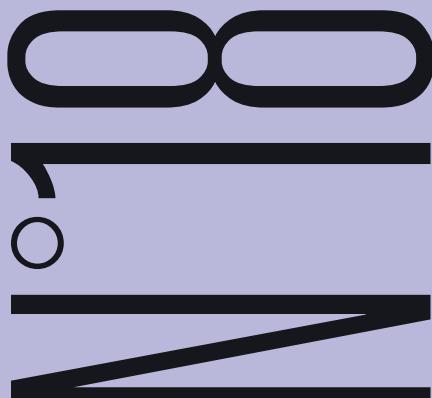


Les
Carnets
de la Chaire
ESS

Défrichons l'impact !

**Quand l'économie
sociale et solidaire
évalue l'environnement :
le cas des Jardins
de Coblod**

Thérèse Laroche — Novembre 2025



Sommaire

Introduction :	p. 4
1 • Le projet d'urbanisme transitoire à Coblod	p. 6
2 • Pourquoi évaluer les impacts environnementaux d'un aménagement ?	p. 9
3 • Les choix méthodologiques à partir des approches évaluatives en ESS et en aménagement	p. 10
4 • Résultats de l'évaluation d'impact environnemental de Coblod	p. 15
5 • Définir et mesurer les impacts environnementaux de l'occupation temporaire de Coblod	p. 20
6 • Synthèse et conclusion	p. 21
Références	p. 23

Les carnets de la chaire rendent compte de travaux réalisés dans le champ de l'ESS. En adoptant un format court et accessible, ils ont pour objectif de favoriser la transmission de connaissances aux organisations et personnes impliquées dans l'ESS mais aussi dans le monde universitaire (chercheur·es et étudiant·es et en ESS), afin de leur permettre de :

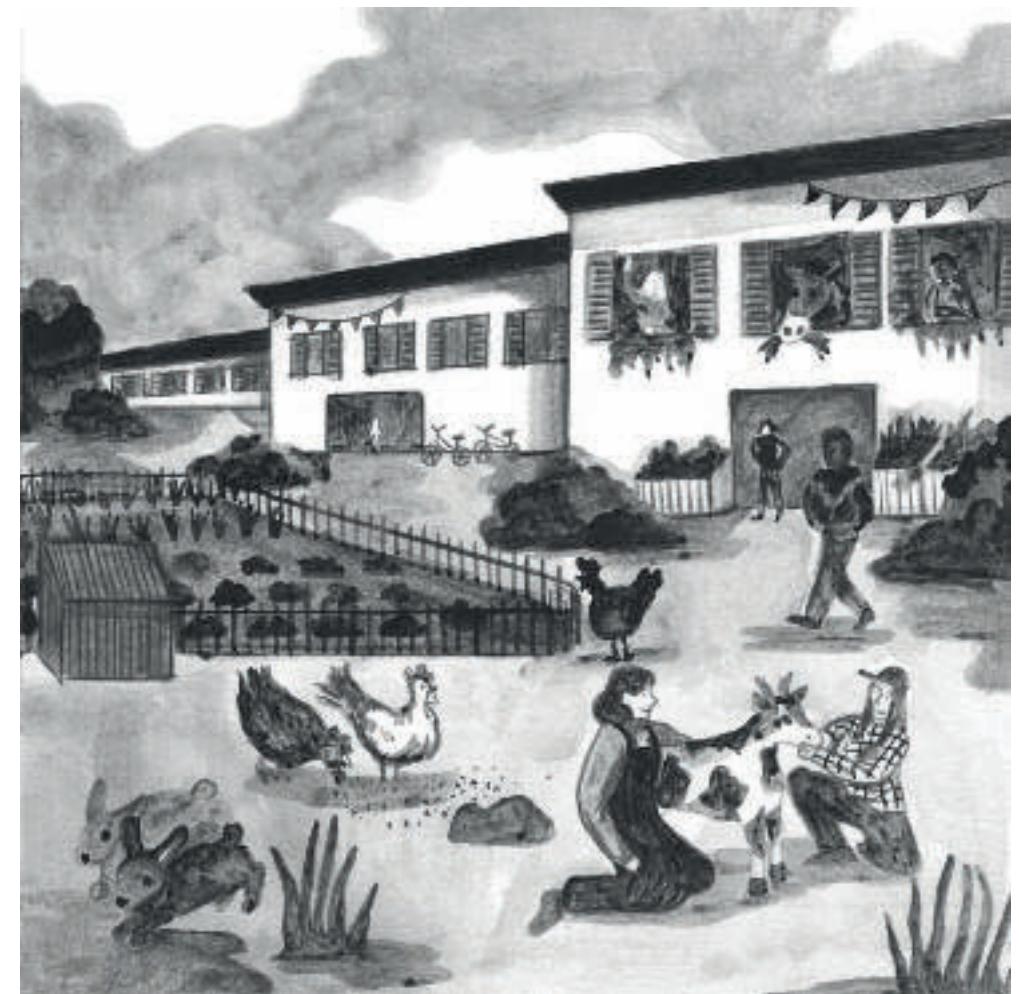
- Réfléchir et situer leur pratique,
- Accéder à des savoirs qui leurs sont utiles et applicables,
- Susciter la curiosité pour les activités de recherche en ESS.

Les carnets de la chaire peuvent donc être l'occasion de restituer une expérience pédagogique et/ou de recherche menée notamment dans le cadre de la chaire, mais également de proposer une synthèse ou une réflexion sur une question/un enjeu associé·e au champ de l'Économie Sociale et Solidaire.

Défrichons l'impact !

Quand l'économie sociale et solidaire évalue l'environnement : le cas des Jardins de Coblod

Thérèse Laroche — Novembre 2025



Introduction

Et si les acteurs de l'ESS s'emparaient de la notion d'impact environnemental ? C'est le pari que l'association Ma Friche Urbaine a tenu avec les Aventuriers de Coblod (voir encadré 1) dans le cas du montage d'un projet d'urbanisme transitoire sur une occupation temporaire à Vénissieux (69). L'urbanisme transitoire permet la transformation d'un site vacant ou en friche par la préfiguration d'usages expérimentés par une pluralité d'acteurs (Pinard et Morteau, 2019). Dans le cas de Vénissieux, les co-propriétaires du groupe SNCF souhaitaient avec la ville de Vénissieux conserver le capital naturel de 6 hectares d'une ancienne cité jardin située aux pieds de la gare de Vénissieux, où ont été démolies une cinquantaine de maisons. L'occupation temporaire par des activités respectueuses de cet environnement pendant au moins 5 ans permet de mettre fin à des pratiques de squat, deal et décharges sauvages sur le site pouvant provoquer une sur pollution, tout en maintenant la qualité paysagée du site, sa biodiversité face à des espaces invasives. Les Aventuriers de Coblod (fédération de 6 structures) ont investi cette friche urbaine autour de l'alimentation, le bien-être animal et de l'agriculture urbaine. Ce cas d'étude se prêtait favorablement à une évaluation environnementale. L'objectif de cette étude a donc été de faire ressortir, par le choix d'une méthodologie adéquate, les impacts environnementaux de l'occupation temporaire. Ce travail d'enquête a permis de creuser les notions d'évaluation environnementale dans le champ de l'aménagement, mais également dans celui de la transition écologique défendue par l'occupation temporaire de Coblod. Son originalité est d'interroger l'impact sous l'angle de la préservation ou de la restauration du capital naturel. La monétarisation des efforts de préservation ou de restauration constitue une piste envisagée pour intégrer ces enjeux dans le modèle économique de l'occupation temporaire. Elle consiste à attribuer une valeur économique aux actions visant à protéger, restaurer, entretenir ou gérer un milieu.

Présentation des deux acteurs principaux

Ma Friche Urbaine est une entreprise de l'Économie Sociale et Solidaire (ESS) spécialisée dans l'urbanisme transitoire et la mise en valeur d'espaces en transition, qu'ils soient bâtis ou non bâtis. Elle accompagne les propriétaires, aménageurs et gestionnaires de foncier tout au long du cycle d'une occupation temporaire — de la conception du projet jusqu'à la libération du site. Son approche repose sur la concertation et la coopération, en veillant à impliquer l'ensemble des parties prenantes et des acteurs locaux pour imaginer des usages collectifs et durables. Ses missions couvrent un large champ d'expertise : études de faisabilité et de préfiguration, assistance à maîtrise d'usages, accompagnement à la mise en œuvre et gestion d'opérations temporaires, etc. À travers ses actions, Ma Friche Urbaine contribue à repenser la fabrique de la ville en valorisant les espaces vacants comme des laboratoires d'innovation urbaine, sociale et environnementale.

<https://mafricheurbaine.fr/>

La Fédération des Aventuriers de Coblod est un collectif d'acteurs issus de l'économie sociale et solidaire sélectionné dans le cadre d'un appel à projets lancé en 2022, à l'initiative de ICF Habitat Sud-Est Méditerranée et SNCF Immobilier, en collaboration avec la Métropole de Lyon et la ville de Vénissieux. Le collectif intervient sur les « Jardins de Coblod », un site de six hectares autrefois cité-jardin et aujourd'hui en transition, pour y développer des projets temporaires orientés vers l'agriculture urbaine, l'insertion par l'emploi, le bien-être animal et les mobilités actives.

<https://www.icfhabitat.fr/groupe/inauguration-des-jardins-de-coblod-nouveaux-projets-implantes-sur-des-terrains-en-transition>

1 • Le projet d'urbanisme transitoire à Coblod

La Cité jardin des Coblod a été construite dans les années 1950 aux abords de la gare, en plein cœur de Vénissieux, pour loger les familles des cheminots (figure 1). Elle représente un terrain bâti et en partie non construit de 6 hectares. Le projet d'occupation du site a démarré en 2020, après une vague de squats et de mésusages (figure 2).



Figure 1 : Plan central de Coblod, avec les bâtiments démolis et conservés après l'exploitation par les propriétaires. Dans ce plan est figuré le périmètre du projet (en contour pointillé) ainsi que les bâtiments présents sur site au démarrage de l'occupation temporaire. Seulement quatre ensembles de bâtiments sont conservés et seize bâtiments ont été démolis.



Figure 2 : Décharge sauvage installée sur le site de Coblod (07/10/2021). L'ensemble des voieries a été recouverte par des déchets dès la fermeture du site.

Le site fait aujourd'hui partie d'un projet de renouvellement urbain (figure 3). Il est en lien avec les grands projets de la ville de Vénissieux prévus à l'horizon 2027. Seules 15 maisons, réparties sur quatre îlots, ont été conservées et réhabilitées pour l'occupation temporaire. La conception du projet d'urbanisme transitoire a été confié à Ma Friche Urbaine (MFU) pour occupation initiale de 5 ans (2021-2027). MFU est une entreprise de l'ESS qui accompagne les propriétaires fonciers à concevoir des projets d'occupation temporaire sur leurs sites vacants en mobilisant les acteurs du territoire. En accord avec les propriétaires du groupe SNCF et la ville de Vénissieux, les porteurs de projet de l'occupation temporaire doivent s'inscrire dans une ou plusieurs des thématiques suivantes : l'alimentation saine, la nature en ville, le bien-être animal, l'amélioration du cadre de vie, la sensibilisation, avec un impératif d'offrir une plus-value environnementale pour le quartier. À sa conception, le site accueillait neuf occupants constitués en fédération « Les Aventuriers de Coblod » (figure 3) : l'Association Janus (réparation de vélo), l'Entreprise à but d'emploi (EBE) SFAIRE d'ESTIME (floriculture et maraîchage), SoliVet (vétérinaire et pension canine solidaire), OuiCompost (compostage en végétalisation), Zoya (ferme urbaine en maraîchage vertical), La Ferme d'Humanimaux (ferme urbaine de zoothérapie) et Emmanuel Laurent (lowtech). La Ferme d'Humanimaux et l'EBE SFAIRE d'ESTIME ont été les deux premiers occupants du site. Ces groupes ont donc le plus contribué à l'étude d'impacts, dans l'attente de l'installation des autres membres de la Fédération.

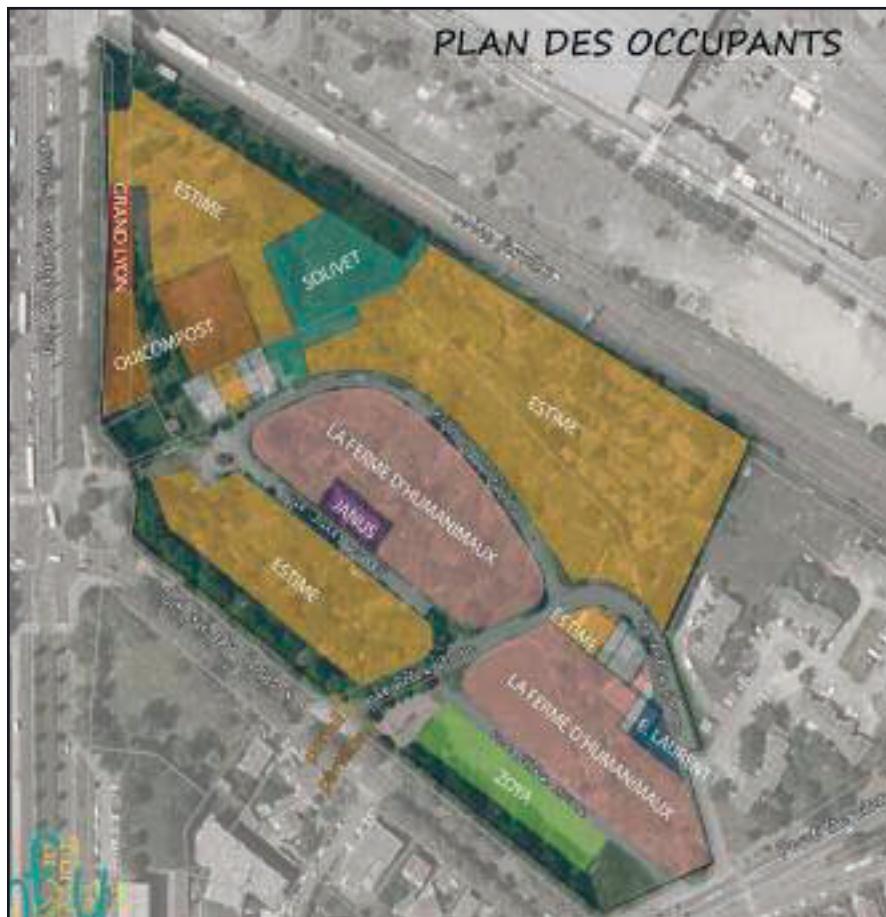


Figure 3 : Répartition des lots de l'occupation temporaire (juin 2023).

Pour l'ensemble de ces occupant·es, l'évaluation d'impacts a été l'opportunité d'interroger la faisabilité économique du projet au regard des enjeux de restauration et de préservation du patrimoine végétal de la friche, tel qu'énoncé dans l'orientation d'aménagement de Coblod (figure 4). L'évaluation a été un moyen de poser un diagnostic sur les actions à mener en fonction des conditions environnementales de la friche. Cette approche totalement novatrice a nécessité une identification des différentes démarches d'évaluation proposées à la fois dans les champs de l'économie sociale et solidaire, et de l'aménagement urbain.



Figure 4 : Orientations d'Aménagement et de Programmation : principe d'aménagement pour Gare Est comprenant le site de Coblod.

2 • Pourquoi évaluer les impacts environnementaux d'un aménagement ?

L'évaluation environnementale peut être un moyen de contrôle et d'aide à la décision. Trois approches cohabitent à différents niveaux de l'opérationnalisation à la mise en œuvre : l'évaluation environnementale en urbanisme opérationnel, l'évaluation d'impact foncier et écologique dans la planification urbaine à plus grande échelle, et l'approche intégrée de l'environnement qui permet de valoriser les impacts dans un bilan économique.

3 • Les choix méthodologiques à partir des approches évaluatives en ESS et en aménagement

L'évaluation environnementale en urbanisme opérationnel est la plus ancienne. Dans le cas d'un aménagement opérationnel susceptible d'affecter l'environnement, le code de l'environnement prévoit une évaluation environnementale (Articles L122-1 à L122-3-4). L'aménagement opérationnel intervient avant l'acte d'aménager ; il définit le cadre et le programme d'un projet. La procédure d'évaluation environnementale très standardisée doit intégrer par exemple une description d'un état des lieux initial, l'identification des enjeux, des incidences et des risques. Cette démarche est utile pour mettre en place les mesures de la séquence *Eviter Réduire, Compenser* afin de prévenir les effets négatifs réels ou potentiels de l'aménagement.

La seconde approche intervient plus en amont, au niveau de la stratégie territoriale. Elle permet aux aménageurs de mieux intégrer les enjeux d'écologisation des politiques publiques dans la planification urbaine. L'outil QualiZan de l'EPA Marne – EPA France, par exemple, qualifie les zones d'aménagement sur la trajectoire de zéro artificialisation nette.

La troisième approche défend un modèle de valorisation des projets urbains en intégrant les externalités environnementales dans le bilan d'aménagement. Il s'agit de considérer les investissements à prévoir pour réparer et restaurer les dommages de la planification urbaine causés sur l'environnement, entretenir et gérer les espaces favorables à la nature. C'est la piste suivie par l'occupation temporaire de Coblod. Les Aventuriers de Coblod ont saisi l'opportunité d'expérimenter d'autres usages durant la phase d'occupation temporaire par une exploitation du sol et des ressources naturelles présentes sur site. L'intérêt de cette approche est de traduire les impacts environnementaux de l'occupation temporaire au niveau des bilans économiques de l'opération.

3 • Les choix méthodologiques à partir des approches évaluatives en ESS et en aménagement

Dans un premier temps, il a été important d'aborder une série de références théoriques sur la manière de mener une étude d'impacts, afin de proposer une méthode qui réponde aux enjeux des Aventuriers de Coblod. Deux pistes issues de domaines différents ont été mobilisées : la Théorie du Changement, une méthodologie d'évaluation caractéristique de l'ESS et adaptée à l'évaluation de l'impact social et la méthode d'évaluation d'impact présenté dans l'ISO 14001, une norme d'évaluation environnementale qui inclut la monétarisation des impacts environnementaux.

La théorie du changement est un outil conceptuel de planification stratégique qui explique comment une intervention donnée est censée conduire à un changement précis (Tiess, 2018). Autrement dit, elle présente à la manière d'une feuille de route la logique d'un projet et explicite, par des liens de cause à effets, comment une action donnée produira un impact sur les bénéficiaires (figure 5).

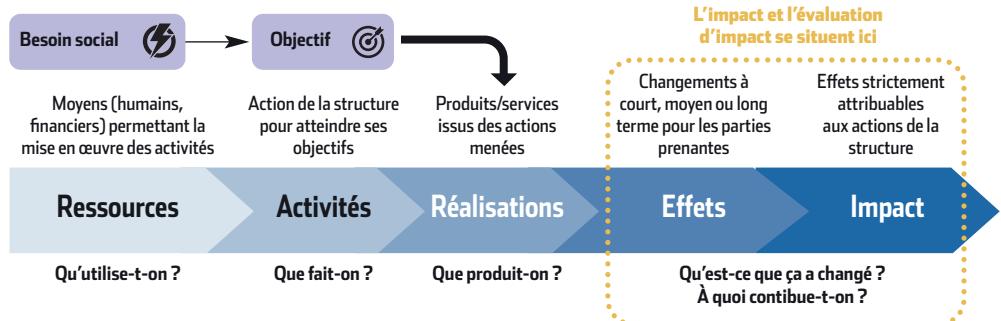


Figure 5 : Les étapes de la théorie du changement (source : C. Hartmann, Impact tank).

Cette approche est pertinente pour justifier la cohérence d'une action dans les études d'impacts sociaux, mais elle ne permet pas d'évaluer les impacts environnementaux d'un projet d'occupation temporaire. En ce qui concerne la démarche d'évaluation présentée dans la norme ISO 14001, l'évaluation s'effectue à travers des étapes axées sur une approche expertisée, à partir de laquelle il est possible d'évaluer les contributions des activités au changement et les facteurs d'impact. Nous avons retenu la méthodologie de l'ISO 14001 en la simplifiant pour la rendre accessible aux occupant·es de Coblod.

La norme ISO 14001 propose d'évaluer l'impact environnemental en décomposant les caractéristiques environnementales de l'objet étudié, avant d'en dresser un état initial. Il s'agit ensuite de décrire, par des enquêtes, les activités, leurs aspects et les impacts comme présentés ci-dessous (figure 6).



Figure 6 : Décomposition des activités présentes sur le site de Coblod.

ÉVALUATION DE L'IMPACT ENVIRONNEMENTAL DE L'OCCUPATION TEMPORAIRE DE COBLOD

Dans une friche dégradée à Vénissieux, 9 acteurs de l'ESS ont transformé une occupation temporaire en levier de transition écologique.

POURQUOI ÉVALUER?

D'habitude,
l'évaluation
environnementale

MAIS à Coblod,
on a élargi
l'objectif:

On a donc choisi une approche
qui mesure les bénéfices
environnementaux.

se concentre
sur
la prévention
des NUISANCES

Et si on imaginait
que l'occupation
pourrait contribuer à
la RESTAURATION
ÉCOLOGIQUE?



MÉTHODOLOGIE

La démarche
est inspirée
de la norme
ISO 14 001

MAIS repensée pour
un collectif d'acteurs
de l'ESS.



Elle repose sur une matrice

ACTIVITÉS → ASPECTS ENVIRONNEMENTAUX → IMPACTS

Tentative de
monétarisation
des bénéfices

Remise
en état
du site
25%
75%
Exploitation
agricole

MAIS il est difficile
de prendre en compte
la complexité du vivant.

1067
10067
?

ici, l'occupation temporaire est pensée comme un outil de résilience urbaine. Et l'évaluation des impacts environnementaux permet de mettre en valeur le capital naturel restauré.

3 • Les choix méthodologiques à partir des approches évaluatives en ESS et en aménagement

Dans la norme ISO, les conditions environnementales correspondent à l'état ou aux caractéristiques de l'environnement tel que déterminé à un moment donné, l'aspect est l'élément de l'activité qui interagit avec l'environnement, l'impact définit la modification de l'environnement, résultant totalement ou partiellement des aspects environnementaux d'un organisme. Par exemple, en partant du cas général de la friche, l'activité principale est le débroussaillage. L'aspect de cette activité consiste à enlever la couche superficielle de végétaux et de sol. Les modifications environnementales correspondent au développement d'un projet en agriculture urbaine, mais également à la prolifération possible d'espèces invasives présentes sur site. Ces niveaux d'information sont à détailler plus finement pour bien cibler les impacts spécifiques.

Pour la simplification du modèle ISO, et afin de relier et de définir plus clairement les conditions, les activités, les aspects et les impacts environnementaux, nous avons repris une matrice de synthèse Activité x Aspect x Impact développée par Luis Enrique Sanchez (2013), et présentée ci-dessous (tableau 1).

Activités		Aspects	Impacts		
Transport routier	Stockage de minerais		Détérioration de la qualité de l'air	Impact visuel	Réduction du stock de ressources naturelles
	Émission de particule				
	Consommation de combustibles fossiles				
	Augmentation du trafic de camion				

Tableau 1 : Exemple de matrice Activité x Aspect x Impact présenté par Luis Enrique Sánchez (traduction par Maria Sylvia Baptista Serra).

Dans notre méthodologie, l'évaluation d'impact environnemental est décomposée en plusieurs étapes :

- 1 • **La description des composantes environnementales du site** : dans un premier temps il est important de définir les composantes environnementales autrement dit, l'ensemble des éléments de l'écosystème du site étudié (occupation des sols et aménagements, milieu urbain, systèmes socio-écologiques).
- 2 • **Les conditions environnementales** : à partir de là, il est possible de définir l'état environnemental du site à partir d'une situation antérieure et de la situation actuelle du projet.
- 3 • **Activités** : lister les activités réalisées qui ont transformé le site.
- 4 • **Aspects** : lister les composantes environnementales qui ont été affectées par les activités.
- 5 • **Impacts** : établir une liste provisoire des impacts à partir de l'analyse des activités et aspects environnementaux.
- 6 • **Corrélation des informations** : construire une matrice de synthèse qui met en évidence les contributions des activités au changement des aspects environnementaux d'une part et les facteurs d'impact environnemental d'autre part.
- 7 • **Indicateur d'impact** : définir des indicateurs d'impact à partir des critères d'impacts. Chaque indicateur a un seuil ou une échéance, ainsi qu'une méthodologie de collecte de données.
- 8 • **Mesurer** : la mesure et l'analyse de ces indicateurs permettent d'évaluer l'impact réel des activités menées dans le cadre de l'occupation temporaire.

4 • Résultats de l'évaluation d'impact environnemental de Coblod

Diagnostic des composantes et conditions environnementales

Dans un premier temps, il a été important de définir le périmètre d'évaluation avec la définition de l'écosystème de Coblod et des questions centrales à traiter dans l'évaluation. Les deux premières étapes de diagnostic ont consisté à recueillir des informations sur les composantes et les conditions initiales du site de Coblod à partir des résultats des études environnementales fournies par les propriétaires. Ce diagnostic a mis en évidence la dégradation du quartier depuis le relogement des derniers habitant·es, avec une forte progression des mésusages.

Entretien avec les acteurs et actrices sur les activités et aspects environnementaux

Ce diagnostic a été ensuite complété par une enquête réalisée avec les deux principaux occupant·es : la Ferme d'Humanimaux et l'EBE S'FAIRE à partir de la démarche ISO (figure 6). L'enquête détaille les activités réalisées en vue de la transformation du site, ainsi que des aspects environnementaux auxquels se rattachent ces activités et des impacts envisagés. L'intérêt des entretiens a été de décomposer finement les activités depuis la phase de travaux jusqu'à leur installation sur le site. Le tableau ci-dessous restitue en synthèse les principales catégories d'activités présentes sur le site Coblod au moment de l'enquête. Elle répertorie les principales actions d'aménagement du site depuis la phase de diagnostic jusqu'à l'installation de la Ferme d'Humanimaux et de l'activité agricole de l'EBE SFAIRE d'Estime.

Activités	Sous activité
Diagnostic et accompagnement à la mise en œuvre du projet	Ex. Changement de destination/usage des sols
Travaux SNCF	Ex. Démolition des bâtiments
Gestion des risques et mésusages	Ex. Enlèvement des déchets
Activité agricole : Ferme d'Humanimaux	Ex. Débroussaillage
Activité agricole : EBE SFAIRE Estime	Ex. Récupération des eaux

Tableau 2 : Grille simplifiée des activités menées par les différents acteurs dans le cadre de l'occupation du site.

La liste des aspects environnementaux a été établie à partir des activités définies en fonction des composantes environnementales qu'elles affectent. Chaque aspect environnemental est normalement associé à l'élément de l'activité qui cause l'impact. Ainsi, 32 aspects ont été envisagés, puis regroupés en 8 groupes (tableau 3). Ces catégories mettent en évidence les principales transformations du site de Coblod.

Aspects
Consommation des ressources (eau, sol, ...)
Apport des ressources (terre, eau, ...)
Changement dans l'utilisation des sols
Émissions dans l'eau
Changement de la faune et la flore
Interaction des espèces importées avec l'environnement de Coblod
Développement socio-économique
Autre

Tableau 3 : Grille simplifiée des aspects environnementaux associés à la transformation du site de Coblod.

Identification des impacts

La confrontation des informations fournies pour le diagnostic avec les entretiens des occupant·es a permis de cibler les impacts à privilégier dans notre étude. Ils sont présentés de manière synthétique ci-dessous (tableau 4).

Impacts			
Gestion des risques naturels	Développement d'un projet en agriculture urbaine en UT	Amélioration de l'image et de l'attractivité territoriale	Préservation et développement du patrimoine faunistique et floristique
Ex. Pollution	Ex. Emprise au sol	Ex. Attractivité	Ex. Espèce protégées

Tableau 4 : Impacts retenus dans l'évaluation environnementale de l'occupation temporaire de Coblod

La corrélation des informations

Les résultats du diagnostic et des entretiens ont été regroupés dans une matrice Activité x Aspect x Impact. Grâce à cette matrice, nous avons proposé une analyse qualitative des aspects environnementaux et des impacts environnementaux à partir d'une pondération sur un ensemble de sous critères. Cette pondération est construite sur une échelle de 3 à -3 (tableau 5). La valeur 3 correspond à une augmentation importante d'un aspect due à une activité (augmentation d'une emprise au sol, d'un volume de ressource consommée). La valeur -3 correspond à une diminution importante d'un aspect (diminution de l'emprise au sol des déchets). Cette échelle de valeurs pour les impacts correspond au type et à l'importance de l'impact.

ASPECTS	ACTIVITÉS																			
	Activité agricole Ferme Humanimaux																			
	petits mobiliers en matériaux de récupération	pâlisage et cloturage en palette de récupération (palette, électrique, grillage, piquets)	récupération de bulbes	chemins d'accès entre les îlots	débroussaillage et défrichage	enlèvement des déchets	jardin potager	occupation des maisons (peinture, toilettes, cuisine, etc...)	entretien de la parcelle	stockage de déchets verts	stockage des dépôts sauvages	stockage pour les broyaux	parcs/bâtières (décupage des parcelles)	dispensaire pour animaux (fermes, compagnies) en parc ouvert	sécurisation du site (clôture barbelé, protection des fenêtres)	traitement de l'assainissement (toilettes, eau)	introduction d'animaux	accueil des personnes	soin des animaux (chenil), hébergement	systems et gestion d'eaux
Consommation des ressources																				
sol	1	2	1	-3	1			1	1	1	3	1						1		
eau					3	1											3	1	3	
végétation (bulbes de fleurs présents sur site)				2		1														
végétation (bamboo présent sur site)						1														
terre							1													
autres ressources sur site réemployées								1											1	

Tableau 5 : Extraits des tableaux de caractérisation des aspects et des impacts environnementaux de Coblod.

La somme de ces valeurs est reportée sur un tableau de synthèse et présentée dans un format simplifié (tableau 6). Ce tableau de synthèse offre une première proposition d'analyse qui sera appelée à évoluer. L'intérêt de cette approche croisée est de mettre en évidence l'interrelation entre les activités, leurs aspects multiples et la diversité des impacts qu'elles provoquent.

CONTRIBUTION DES ACTIVITES	ACTIVITES														ASPECTS ENVIRONNEMENTAUX				
	Diagnostique et accompagnement pour la mise en œuvre du projet	Travaux SNCF	Gestion des risques et mésusages	Activité agricole Ferme Humanimaux	Activité agricole Estime	Gestion des risques	Développement d'un projet en agriculture urbaine en UF	Amélioration de l'image de la ville et attractivité territoriale	Préservation et développement du patrimoine faunistique et floristique	Facteur d'IMPACT ENVIRONNEMENTAL									
+	=	=	=	=	=	=	=	=	=	=	=	=	=	=	=	=	=	=	
++	++	++	++	++	++	++	++	++	++	++	++	++	++	++	++	++	++	++	
++	++	++	++	++	++	++	++	++	++	++	++	++	++	++	++	++	++	++	
++	++	++	++	++	++	++	++	++	++	++	++	++	++	++	++	++	++	++	
++	++	++	++	++	++	++	++	++	++	++	++	++	++	++	++	++	++	++	
=	=	=	=	=	=	=	=	=	=	=	=	=	=	=	=	=	=	=	
+	+	+	+	+	+	+	+	+	+	+	+	+	+	+	+	+	+	+	

Tableau 6 : Synthèse en vue simplifiée des contributions des activités aux changements des aspects environnementaux et des facteurs d'impacts de l'OT en AU de Coblod (Vénissieux)

Comment lire ce tableau ? Ce tableau à double entrée est découpé en trois éléments : les activités (à gauche), les aspects (au centre) et les impacts (à droite). Les aspects sont rassemblés par groupe (ex. consommation des ressources). Sur la première ligne de chaque groupe (à gauche), nous avons évalué la contribution de chaque activité pour chaque groupe d'aspects. Plus l'activité contribue à augmenter un aspect environnemental, plus l'indicateur est vert. Inversement, plus elle contribue à diminuer un aspect environnemental, plus la valeur est proche de rouge. La colonne de gauche « source entraînant un impact environnemental » permet d'identifier l'aspect environnemental le plus transformé par les activités durant l'occupation temporaire. Sur la première ligne de chaque groupe (à droite) nous avons évalué la contribution de l'aspect à chaque impact. Plus l'aspect a un impact positif, plus l'indicateur est vert. Inversement, plus l'aspect a un impact négatif et plus l'indicateur est rouge. Par exemple, l'apport des ressources extérieures (animaux, végétaux, etc..) a un impact positif sur l'amélioration de l'image du site. La colonne de droite « facteur d'impact environnemental » permet d'identifier l'aspect environnemental le plus impactant positivement ou négativement. Dans cet exemple, les effets liés à la pondération n'ont pas été étudiés. Par exemple, lorsqu'un critère comporte 7 sous-critères et un autre seulement 2, cela peut introduire un biais dans l'évaluation.

Il convient de préciser que l'évaluation repose sur des entretiens collectifs avec les occupant·es. Elle gagnerait probablement en précision et en exhaustivité si elle était conduite de manière collaborative, en mobilisant à la fois un groupe d'expert·es et les occupant·es. À première lecture, les activités agricoles contribuent favorablement à la transformation du site principalement par le changement de l'utilisation des sols, les changements sur la faune et la végétation en raison du défrichement et l'enlèvement des espèces invasives, ainsi qu'au développement socio-économique du quartier. Cette grille met en évidence deux aspects environnementaux sensibles à l'occupation temporaire : les sols et la disponibilité de la ressource en eau.

5 • Définir et mesurer les impacts environnementaux de l'occupation temporaire de Coblod

À partir de la matrice Activité x Aspect x Impact, l'évaluation a permis d'identifier **deux leviers majeurs de transformation du site de Coblod** : le changement dans l'utilisation des sols et les évolutions de la faune et de la flore. Ces deux aspects sont directement liés aux premières actions menées par les occupant·es, en particulier le défrichement, qui constitue l'activité centrale de la phase initiale d'occupation. Cette action, bien que technique et ponctuelle, concentre aussi un grand nombre d'effets identifiés dans les catégories d'impacts puisqu'elle touche simultanément la gestion des déchets, la surface agricole utile, la qualité et la disponibilité des sols, la lutte contre la pollution, la réhabilitation des habitats naturels, mais aussi des aspects plus immatériels tels que l'image du site, sa fréquentation ou encore l'accueil d'espèces animales et végétales introduites par les occupant·es.

L'évaluation qualitative a montré que ces activités relèvent moins d'une logique d'exploitation que d'une logique de compensation environnementale la première année d'occupation. En effet, le site était déjà fortement dégradé avant l'installation des Aventuriers de Coblod, en raison des mésusages. Dans ce contexte, l'occupation temporaire agit comme un processus de restauration et de préservation du capital naturel, en contribuant à relever progressivement l'état écologique du lieu. **La quantification des impacts a reposé sur une approche par les coûts associés aux actions menées par les occupant·es. Cette quantification s'appuie sur une approche par les coûts effectivement supportés par les occupant·es pour restaurer le site, plutôt que sur une estimation des coûts évités. Les coûts réels correspondent ainsi aux dépenses engagées par les occupant·es, qui pèsent directement sur le modèle économique de l'opération. Nous formulons l'hypothèse que cette approche par les coûts permet de traduire l'effort économique produit par l'occupation temporaire pour restaurer la valeur environnementale.** Autrement dit, il s'agit d'attribuer une valeur monétaire aux efforts de défrichement et d'entretien de COBLOD. Cette démarche, inspirée de la logique des travaux de Jacques Richard et d'Alexandre Rambaud avec leur modèle CARE triple capital (Richard et Rambaud, 2020). La méthode CARE intègre la préservation du capital naturel, humain et financier dans la comptabilité des organisations afin de garantir la conservation du patrimoine des écosystèmes.

À partir de la définition de la valeur monétaire donnée au défrichement, il est possible d'approcher une valeur environnementale de l'occupation temporaire. Ces

coûts ont été évoqués par le propriétaire et les occupant·es. Les entretiens précédents nous ont permis de détailler l'ensemble des actions et d'interroger la charge économique. Ces actions comprennent la prise en charge du nettoyage des voiries par le propriétaire, le coût des déchets enlevés par les occupant·es, les dépenses de défrichement et de remise en état, ainsi que le nombre d'heure ou d'équivalent temps plein (ETP) pour l'installation et la remise en état du site. Dans ce cas précis, nous arrivons à un chiffre qui concerne le service de compensation à partir du capital social (travail) et financier du propriétaire et des occupant·es. Il faut cependant relever que certaines des valeurs indiquées par les occupant·es sont approximatives et que toutes les informations financières n'ont pas été partagées lors des entretiens.

6 • Synthèse et conclusion

L'évaluation menée à Coblod est avant tout le fruit de l'expérimentation d'une méthodologie élaborée par un acteur de l'urbanisme transitoire, Ma Friche Urbaine, avec une fédération d'occupant·es, les Aventuriers de Coblod. L'enjeu de cette étude a été de bâtir démarche d'évaluation adaptée aux besoins d'un collectif d'acteurs pour le cas d'une occupation temporaire en agriculture urbaine. Les outils méthodologiques retenus ont eu pour objectif de répondre à la question de l'impact environnemental de l'occupation temporaire sur le site de Coblod.

L'expérience menée à Coblod illustre de manière concrète comment les acteurs et les actrices de l'ESS à travers Ma Friche Urbaine et les Aventuriers de Coblod ont pu s'approprier la notion d'impact environnemental de manière spécifique et contextuelle avec une méthodologie sur mesure. L'évaluation réalisée n'a pas consisté à appliquer un cadre standard tout prêt, mais à expérimenter une méthodologie adaptée aux besoins d'acteurs et d'actrices engagé·es dans une occupation temporaire en agriculture urbaine qui souhaitaient identifier l'impact de leur activité dans le périmètre du site Coblod. Plusieurs démarches existantes ont servi de points de référence, comme la norme ISO 14001 pour construire les jalons de l'évaluation, ou la matrice Activité x Aspect x Impact pour identifier les interactions entre actions humaines et effets environnementaux. Ces outils ont été adaptés et simplifiés pour répondre à la réalité du site et aux activités développées. La tentative de monétarisation, fondée sur les coûts restauration a ouvert une piste intéressante. Elle traduit en valeur monétaire les efforts consentis pour maintenir ou restaurer le site.

Il faut noter que cette approche soulève des limites fortes. La monétarisation, si elle permet d'objectiver certains résultats, ne peut rendre compte de toute la complexité des processus écologiques et sociaux à l'œuvre. Elle ne traite pas non plus des coûts évités grâce à l'occupation du site, en termes de mésusages, de pollution ou de dégradation. L'autre biais de cette approche serait de réduire la valeur de la nature à une simple équivalence monétaire, voire financière (Richard et Rambaud, 2020), puisque la restauration est envisagée en termes de coût reporté dans le modèle économique du projet.

Cette démarche a permis de montrer qu'une occupation temporaire d'un site tel que Coblod peut être bien plus qu'un simple usage provisoire d'une friche : elle constitue un levier de restauration de l'état écologique d'un site. Néanmoins, l'évaluation reste expérimentale et imparfaite, car elle repose sur des choix méthodologiques et des données partielles qui concernent les activités contribuant à transformer les conditions environnementales du site Coblod. Elle répond donc imparfaitement à la question de la contribution spécifique des acteurs de l'ESS du point de vue du territoire, de leurs bénéficiaires. S'il est évident que l'occupation temporaire a pour but de répondre à des besoins sociaux peu ou mal couverts (zoothérapie en cœur de métropole, pensions canine solidaire, compostage en vélodystique à plus grande échelle etc.), la méthodologie proposée ne permet pas de mettre en exergue l'aspect social et économique (emploi, formation etc.) de l'occupation.

En synthèse, l'expérience de l'évaluation environnementale du site de Coblod invite à repenser la manière d'évaluer et de valoriser les impacts environnementaux dans l'urbanisme transitoire. Elle interroge aussi la possibilité de prendre en compte dans les projets urbains qu'impulsent l'urbanisme transition, les aspects de préservation et de renouvellement des fonctions écologiques.

Références

- ISO 14008:2019. Évaluation monétaire des impacts environnementaux et des aspects environnementaux associés. <https://www.iso.org/fr/standard/43243.html>.
- Bensadon D., Richard J., Rambaud A. (2018). *Comptabilité financière* – 11^e édition. Paris : Dunod.
- Pinard J., Morteau H. (2019). *Professionnels de l'occupation temporaire, nouveaux acteurs de la fabrique de la ville ? Du renouvellement des méthodes en urbanisme à l'émergence de nouveaux métiers*. Revue Internationale d'Urbanisme, Nouveaux acteurs de l'urbanisme : renouveau ou fin de partie ?, 8.
- Richard J., Rambaud A. (2020). *Révolution comptable : pour une entreprise écologique et sociale*. Ivry-sur-Seine, Les Éditions de l'Atelier.
- Sánchez, L.E. (2013). *Avaliação de Impacto Ambiental: Conceitos e métodos*. 2nd Edition, Oficina de Textos, São Paulo.
- TIESS. (2018). Fiche synthèse : la théorie du changement (ToC), rapport.

Illustration de couverture / Laura Olivier

Synthèse graphique / Florence Rhode — Scicabulle

Direction artistique / Léa Courvoisier et Alex Lafourcade
Direction de la communication, Université Lumière Lyon 2

Relectures / Anne Delos, Sylvain Celle et Isabelle Garcia Piqueras

Comité de rédaction / Comité de suivi de la Chaire ESS

Exécution graphique / Patrick Metzger et Martine Chaillou

Secrétariat de rédaction / Emilie Lanciano

Défrichons l'impact !

Quand l'économie sociale et solidaire évalue l'environnement : le cas des Jardins de Coblod

Thérèse Laroche — Novembre 2025

Remerciements : Maria Sylvia Baptista Serra (contributrice), Les Aventuriers de Coblod, La Ferme d'Humanimaux, ESTIME EBE SFAIRE, SNCF Immobilier, ICF Habitat

Ce carnet présente une expérimentation méthodologique d'évaluation de l'impact environnemental appliquée à l'occupation temporaire, en agriculture urbaine, d'une friche urbaine. Des acteurs et actrices de l'économie sociale et solidaire, *Ma Friche Urbaine et les Aventuriers de Coblod*, ont interrogé au démarrage de l'occupation, la capacité de cette dernière à restaurer le capital naturel d'un site fortement dégradé. En adaptant des méthodologies existantes, ce carnet apporte une contribution aux réflexions sur les démarches d'évaluation et de monétarisation.

